



**PRÉFET
DES HAUTES-
ALPES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

PERTURBATION NEIGEUSE

Gap, le 01/03/2020

Les équipements spéciaux obligatoires sur les routes

Des précipitations sont annoncées par Météo-France faiblement en cet fin d'après-midi de dimanche (3 à 5 cm au dessus de 1300 m) , plus intensément durant la nuit et pour l'ensemble de la journée de demain.

Cette nuit et la journée de lundi :

Des chutes de neige au-dessus de 1 000 mètres d'altitude sont prévues en deuxième partie de nuit avec un cumul attendu de 5 à 15 cm d'ici au petit matin. Durant la journée de demain, la limite pluie/neige va remonter petit à petit vers 1500/1600 mètres sauf sur le secteur du Briançonnais où elle devrait rester stable vers 1100 m. La limite devrait à nouveau s'abaisser, possiblement jusqu'à 800 m en fin de journée de demain.

Sur la totalité de l'épisode 20 à 40 cm de neige fraîche sont attendus à partir de 1500 m, 10/20 cm entre 1200 et 1500 m et 1/5cm vers 800/1000m.

Par ailleurs, **un vent fort** (60/80 km/h) de nord-ouest soufflera par rafales durant cette nuit, pouvant provoquer **un risque de congères sur les secteurs habituellement concernés**.

Quelles sont les conséquences :

Le **col de Bayard sera fermé aux poids-lourds de plus de 26 tonnes** dès ce dimanche à 22h00. Ces restrictions évolueront en fonction de l'épisode et pourront concerner d'autres cols.

L'itinéraire bis pour rejoindre l'Isère par le **col de Manse est fortement déconseillé**. Il est à privilégier le passage par la RD 1075 et le col de Lus-la-Croix-Haute.

Ces conditions météorologiques peuvent créer d'importantes difficultés de circulation, dans le **col du Lautaret**. Des équipes de déneigement seront mobilisés durant toute la durée de l'épisode neigeux. **Sa fermeture est possible durant la soirée**.

Enfin, le col de Montgenèvre interdit à la circulation des plus de 26 tonnes le dimanche jusqu'au lundi matin 6h, **ne sera pas ré-ouvert jusqu'à ce que les conditions le permettent**.

**Bureau de la communication
et de la représentation de l'État**

04 92 40 18 10

pref-communication@hautes-alpes.gouv.fr

Préfecture des Hautes-Alpes

1 / 2

28, rue Saint-Arey
05 011 GAP Cedex

Pour rappel, **le port d'équipements spéciaux, pneus neige et / ou chaînes, est obligatoire** sur les routes enneigées. Il est nécessaire de savoir monter ses chaînes **avant de prendre la route** et d'équiper son véhicule **par anticipation** sur les aires de chaînage, **hors des voies de circulation**.

Les forces de police et de gendarmerie veilleront au respect de ces obligations.

En montagne, restez prudents également :

Ces nouvelles chutes de neige pourront créer une instabilité du manteau neigeux. **Le risque d'avalanches évoluera à la hausse en cours d'épisode neigeux.**

- Ne vous engagez pas en dehors des pistes balisées et sécurisés.
- Ne franchissez pas les filets interdisant l'accès aux pistes.
- Reportez vos sorties en dehors des domaines skiabiles.

**Bureau de la communication
et de la représentation de l'État**

04 92 40 18 10

pref-communication@hautes-alpes.gouv.fr

Préfecture des Hautes-Alpes